בס"ד

Yamcheltorah

Pour la Réfoua Chéléma de Yitshak Ben Chimone, David ben Messaouda, Rav Moché Ben Raziel, Chimone Ben Messaouda, Aaron Ben 'Hanna, Martial Ben Aureda Alice, Audrey Bat Étoile Étoile bat Méssaouda

Pour l'élévation de l'âme de Yéhouda Ben David, Chimone Ben Yitshak , 'Haïm Ben David, David Ben Yaakov, Yéhia ben Yaakov, 'Hanna Bat Esther et Messaouda Bat Guemra

Pour le zivoug de Sarah bat Avraham , Chimone Ben Yitshak, Yitshak Ben Mordékhaï, Azriel ben Sarah et David ben Julie

Résumé de la Paracha

La paracha débute avec le commandement des bikourim, les prémices des plantations des fruits d'Israël, que l'agriculteur devait apporter au Beth Hamikdach. La paracha se poursuit ensuite par les différents prélèvements que la Torah ordonne de donner aux pauvres. La partie la plus longue de la paracha se consacre à la réprimande des bné-Israël. Après la description de quatorze bénédictions en cas de respect des mitsvot, la Torah dépeint au travers de quatre-vingt dix-huit malédictions, le sort qui attend le peuple s'il reniait la Torah.

Versets De la Paracha

Dans le chapitre 28 de Dévarim, la Torah dit :

לא/ שׁוֹרְךָ טָבוּחַ לְעֵינֶיךָ, וְלֹא תֹאכַל מִמֶּנּוּ--חֲמֹרְךָ גָּזוּל מִלְּפָנֶיךָ, וְלֹא יָשׁוּב לָךְ; צֹאנְךָ נְתֻנוֹת לְאֹיְבֶיךָ, וְאֵין לְךָ מוֹשִׁיעַ

31/ Ton bœuf sera égorgé sous tes yeux, et tu ne mangeras pas de sa chair; ton âne sera enlevé, toi présent, et ne te sera pas rendu; tes brebis tomberont au pouvoir de tes ennemis, et nul ne prendra parti pour toi.

...

לח/ זֶרַע רַב תּוֹצִיא הַשָּׂדֶה וּמְעַט תֶּאֱסֹף, כִּי יַחְסְלֶנּוּ הָאַרְבֶּה

38/ Tu auras confié à ton champ de nombreuses semences; mince sera ta récolte, car la sauterelle la dévorera.

Ces versets font partie des textes qu'Abbayé et Rava, deux illustres maîtres du talmud, on entendu en rêve. En effet, la guémara raconte : « *Bar Hédya était interprète des rêves. À celui qui lui donnait un paiement, il interprétait favorablement, et à celui qui ne lui en donnait pas, il interprétait de façon défavorable. Une fois, Abbayé et Rava ont fait le même rêve. Abbayé lui a donné un zouz tandis que Rava ne lui a rien donné. Ils lui ont dit : dans notre rêve, on nous a lu le verset suivant : " שׁוֹרְךָ טָבוּחַ לְעֵינֶיךָ, וְלֹא תֹאכַל מִמֶּנּוּ--חֲמֹרְךָ גָּזוּל מִלְּפָנֶיךָ, וְלֹא יָשׁוּב לָךְ; צֹאנְךָ נְתֻנוֹת לְאֹיְבֶיךָ, וְאֵין לְךָ מוֹשִׁיעַ Ton bœuf sera égorgé sous tes yeux, et tu ne mangeras pas de sa chair; ton âne sera enlevé, toi présent, et ne te sera pas rendu; tes brebis tomberont au pouvoir de tes ennemis, et nul ne prendra parti pour toi." À Rava, il a donné l'explication suivante : ton affaire va s'effondrer et tu n'auras aucun plaisir à*

manger à cause de la tristesse de ton cœur. À Abbayé, il lui a dit : ton affaire va fructifier et tu n'auras aucun plaisir à manger à cause de l'immense joie de ton cœur. (La guémara poursuit en citant plusieurs rêves faits par les deux érudits, nous n'en citerons que deux en rapport direct avec notre propos)... Dans notre rêve, on nous a lu le verset suivant : " זֶרַע רַב תּוֹצִיא הַשָּׂדֶה, וּמְעַט תֶּאֱסֹף, כִּי יַחְסְלֶנּוּ הָאַרְבֶּה, Tu auras confié à ton champ de nombreuses semences; mince sera ta récolte, car la sauterelle la dévorera." À Abbayé, il (Bar Hédya) l'a expliqué en ne tenant compte que tu début du verset (qui traite de l'abondance) et à Rava en fonction de la fin (qui traite de la détérioration des biens) »

Il est difficile de concevoir qu'un même texte puisse être traduit comme une bénédiction ou une malédiction, d'autant que ce verset est justement énoncé dans la section des malédictions. Comment comprendre que Bar Hédya y apporte une explication détournée du sens évident que celui donnée par la torah ?

Pour comprendre cela, il nous faut tenter d'appréhender la notion du rêve ? Quelle est sa source et son objectif ?

La guémara enseigne (traité brakhot, page 57b) : « *Le rêve est un soixantième de la prophétie* ». Il apparaît donc que la capacité à rêver correspond à une connexion avec la sphère céleste. En effet, le **Zohar** (parachat Vayé'hi, page 238a) explique que le rêve tire sa source d'une dimension très sainte car il est sous le contrôle de l'ange Gabriel. À quoi sert cette connexion ? Quel est son objectif ?

Nos sages expliquent que le rêve dispose toujours de deux versions, une positive et l'autre négative. C'est pourquoi, tout dépendra de l'interprétation que nous lui donnerons. En fonction de celle-ci, le rêve se profile dans une des deux possibilités de réalisation. C'est pourquoi nos sages enseignent (traité brakhot, page 55b) que « *la réalisation du rêve suit la bouche* ». Le **Ben Yéhoyada** (sur ce passage de la guémara) explique que le nom divin dont les rêves tirent leur source n'est autre que « אלהים - *Dieu* » Ce nom est celui qui gère l'aspect naturel de la création dans la mesure où il masque l'action d'Hachem. C'est pourquoi, la capacité prophétique diluée dans le rêve ne s'exprime que la nuit, lorsque le corps et l'âme subissent une légère dissociation. Cette dissociation est proportionnelle à la capacité prophétique. En effet, si le rêve est un soixantième de la prophétie, le sommeil est un soixantième de la mort ou plus précisément de la séparation complète du corps et de l'âme. À mesure que la néchama parvient à échapper à la charge matérielle du corps, elle se connecte à sa source divine. Dans la dimension qu'elle parvient à atteindre, lui sont révélées de nombreuses choses, dans un état de perfection et de limpidité parfait. Le niveau en question dépasse le nom « אלהים - *Dieu* » et aucun force du mal n'y a d'impact. C'est lorsque la néchama redescend sur terre, et qu'elle pénètre à nouveau dans la dimension « אלהים - *Dieu* » chargée de masquer la divinité au travers de la nature, que le rêve se voit polluer par les forces du mensonge. C'est en ce sens que nos sages expliquent que tous les rêves sont accompagnés de choses inutiles et dénuées de sens authentique. Il s'agit du résultat de cette énergie initialement pure obtenue par l'ascension de la néchama lors du sommeil et qui se veut affecter par son retour dans les dimensions inférieures où le mal existe.

Allons encore plus loin. Pourquoi l'arrivée de l'âme dans la dimension du nom « אלהים - *Dieu* » affecte sa perception d'origine ? Pourquoi le rêve et donc l'information initialement obtenue sont altérées par ce simple retours ?

Rappelons ce que nous avons déjà dit :

« אלהים - *Dieu* » est le nom qui domine la nature, d'où sa valeur numérique (86) identique au mot « הטבע – *la nature* ». La nature est finalement ce qui cache la réalité absolue et à juste titre, ce monde a été créé par la parole : Hachem parle et le monde apparaît. C'est pourquoi le « דבר – *une chose* » tire sa racine du mot « דיבור - *parole* », car toute chose tire sa source de la parole divine. Or, la parole trouve elle-même son origine dans la « פה - *bouche* ». D'où le principe énoncé par nos sages que nous répétons ici en hébreu et traduit littéralement « חלומות הולכים אחר הפה *les rêves vont après la bouche* ». Au vu de ce que nous venons d'expliquer cette traduction littérale est plus sensée que la précédente, car nous venons de voir que le rêve d'origine est transformé une fois arrivée dans la dimension « אלהים - *Dieu* » qui de par sa valeur numérique (86) est immédiatement après « פה - *bouche* » dont la valeur est 85. Plus précisément, la parole étant l'origine de la création, il ressort que la notion « אלהים - *Dieu* » est engendrée par la « פה - *bouche* ». Puisque c'est la « bouche » divine qui crée la réalité, nous comprenons que la bouche humaine, créée à l'image de Dieu, soit déterminante dans la réalisation du rêve. Nous ne trouvons alors plus rien de surprenant à noter que le mot « חלום - rêve » se trouve avoir 84 pour valeur numérique, car l'ensemble évolue dans une suite logique. La néchama monte dans la dimension du rêve (84) et se manifeste dans une sphère issue de la bouche (85) et qui se nomme « אלהים - *Dieu* » (86). Tout dépend finalement d'un choix à faire ou plus précisément d'un tri entre les paroles issues des sphères célestes et celles issues des sphères inférieures venues corrompre la réalité d'origine.

Nous pouvons maintenant comprendre l'analyse différenciée établie par Bar Hédya sur les rêves d'Abbayé et Rava. Comment un même verset pouvait-il avoir deux interprétations diamétralement opposées ? Justement, la guémara, en nous énumérant ces cas précis, vient nous dévoiler le fonctionnement des rêves et distingue leurs sources céleste et pure, de leur manifestation terrestre et souillée par l'intervention du mal. Dans le cas d'Abbayé qui savait le soudoyer, Bar Hédya opte pour la source céleste positive, tandis que Rava se voit exposer l'expression du mal qui interfère avec le rêve.

Il est intéressant de noter que la majorité des versets rêvés par Abbayé et Rava trouve leur source dans notre paracha, dans la section des malédictions. Ceci n'est pas dépourvu de sens, bien au contraire, dans la mesure où, ces malédictions commencent par le verset suivant (chapitre 27, verset 8) : « וְכָתַבְתָּ עַל-הָאֲבָנִים, אֶת-כָּל-דִּבְרֵי הַתּוֹרָה הַזֹּאת--**בַּאֵר הֵיטֵב** *Et tu écriras sur les pierres tout le contenu de cette torah, **très distinctement***. » Le **Mayana Chel Torah** (sur ce passage) rapporte un commentaire qui traduit les mots littéralement pour y trouver une merveilleuse allusion : « *avec une bonne explication* » afin d'insinuer le besoin pour les sages d'expliquer la torah de façon positive. Ceci est justement spécifié dans le cadre des malédictions car Hachem a fourni aux érudits le pouvoir d'expliquer ces mêmes malédictions sous forme de bénédictions cachées dans le texte.

Cette capacité est justement approuvée par le texte de la guémara que nous avons étudié, dans lequel Bar Hédya traduit les versets des malédictions tantôt sous forme de bénédiction, tantôt sous forme de malédiction. D'où le commentaire du **'Hida** (Na'hal Kédoumim, sur le verset en question) expliquant que le premier verset énoncé à Abbayé et Rava est l'exemple formel de cette capacité, car sa lecture dans le sens traditionnel est une malédiction mais en inversant le texte, la torah laisse transparaître une bénédiction. Reprenons le texte : « שׁוֹרְךָ טָבוּחַ לְעֵינֶיךָ, וְלֹא תֹאכַל מִמֶּנּוּ--חֲמֹרְךָ גָּזוּל מִלְּפָנֶיךָ, וְלֹא יָשׁוּב לָךְ; צֹאנְךָ נְתֻנוֹת לְאֹיְבֶיךָ, וְאֵין לְךָ מוֹשִׁיעַ *Ton bœuf sera égorgé sous tes yeux, et tu ne mangeras pas de sa chair; ton âne sera*

enlevé, toi présent, et ne te sera pas rendu; tes brebis seront livrées au pouvoir de tes ennemis, et nul ne prendra parti pour toi », relu mot-à-mot à l'envers voici le sens du verset : « מוֹשִׁיעַ לְךָ *on prendra parti pour toi* », « וְאֵין לְאֹיְבֶיךָ נְתֻנוֹת צֹאנֶךָ *et tes brebis ne seront pas livrées à tes ennemis* », « לָךְ יָשׁוּב *c'est à toi qu'elles reviendront* », « וְלֹא מִלְּפָנֶיךָ גָּזוּל חֲמֹרֶךָ *et ce n'est pas devant toi que sera volé ton âne* », « תֹּאכַל מִמֶּנּוּ *de lui tu pourras manger (grâce au profit qu'il t'engendre)* », « וְלֹא לְעֵינֶיךָ טָבוּחַ שׁוֹרֶךָ *et ce n'est pas devant tes yeux que sera égorgé ton boeuf* ». L'auteur du **'Hout Chel 'Hessed** établi le même résonnement sur le second verset que nous avons évoqué dans les rêves d'Abbayé et Rava : « זֶרַע רַב, תּוֹצִיא הַשָּׂדֶה; וּמְעַט תֶּאֱסֹף, כִּי יַחְסְלֶנּוּ הָאַרְבֶּה *Tu auras confié à ton champ de nombreuses semences; mince sera ta récolte, car la sauterelle la dévorera*. » dont la lecture inversée donne : « הָאַרְבֶּה יַחְסְלֶנּוּ *tu dévoreras les sauterelles* » (lorsqu'elles sont casher bien sûr), « כִּי תֶּאֱסֹף *car tu les rassembleras* », « וּמְעַט הַשָּׂדֶה *et une petite parcelle de champs* », « תּוֹצִיא רַב זֶרַע *fera sortir de grandes productions* ».

Nos sages enseignent qu'Ezra Hassofer, a institué spécifiquement de lire les malédictions de notre paracha avant Roch Hachana afin d'appliquer le principe « *que se finisse l'année avec ses malédictions et que commence l'année avec ses bénédictions* ». Peut-être est-ce là une insinuation à nos versets qui, arrivés à leur fin, s'ils sont repris comme un début, dévoilent de belles bénédictions. Yéhi ratsone qu'Hachem nous accorde les plus belles bénédictions !

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit

Pour offrir un feuillet pour l'élévation de l'âme ou la réfoua chéléma d'un proche, contactez-nous à l'adresse mail :

yamcheltorah@gmail.com

Association à but cultuel, habilitée à délivrer des reçus CERFA.

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur www.yamcheltorah.fr .
Pour recevoir le dvar torah toutes les semaines, inscrivez-vous à la newsletter.

Ce feuillet nécessite la guénizah. Ne pas porter durant chabbat !